



Règles de compensation
Règles de progression (L & M)

Philippe Vervaecke

Lille 3

GT Interu, Lille 2, 15 avril
2011

Compensation en L : les convergences

- Cadre réglementaire :
 - l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence
 - l'arrêté du 25 avril 2002 sur le Master ne donne pas d'éléments sur les règles de progression et de compensation pour ce diplôme, sauf pour préciser que l'accès en M1 est de droit, celui en M2 sous condition
 - Article 28 : « La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients. Dans le cadre d'une progression définie par l'université, la poursuite des études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus. »
- Lille 1, 2, 3, ULCO, UVHC : Compensation semestrielle à l'UE et entre UE

Compensation en L : des disparités

- Pas de compensation pour les stages obligatoires (**Lille 1**)
- Existence de bonus (sport, pré-pro) à l'**ULCO**, dans la limite de 5% du nombre total de points

Session un en L : des pratiques hétérogènes

- Au sein d'un même établissement et entre établissements:
 - soit 100% CC (UFR Angellier, **Lille 3**)
 - soit 100% CT (UFR LEA, **Lille 3**)
 - soit 40% CC et 60% CT (**Lille 2, ULCO**)
 - Cf sur cette question CC/CT l'Article 22 de l'arrêté du 23 avril 2002 :
« Le mode du contrôle continu et régulier fait l'objet d'une application prioritaire. Il est notamment proposé aux étudiants au premier et au deuxième semestre de licence. »

Session deux en L : d'autres disparités

- Rattrapage de tous les éléments constitutifs de l'UE (**Lille 3**), choix laissé à l'étudiant de ne repasser que certaines des EC au sein d'une UE (**Lille 1, ULCO**)
- Choix laissé à l'étudiant de repasser une UE non validée ou pas en Session 2 (**Lille 1**); obligation de repasser l'intégralité des composantes de l'UE (**Lille 3**); obligation de repasser l'UE si la note en Session 1 est inférieure à 08/20 (**Lille 2, Licence Pro Métiers de la Forme**); possibilité, en cas de redoublement, de repasser une UE capitalisée (**UVHC**)

Règles de compensation annuelle en L : des

- **Lille 1 :**
 - pratiquée si la moyenne de l'année (et celle des stages) est supérieure à 10/20 en L1;
 - en L2 si aucune moyenne d'UE est en-dessous de 05/20
 - pas de compensation annuelle en L3
- **Lille 2 :** pas de compensation annuelle, mais compensation « spéciale » à l'issue de la L3 pour le « rachat » d'un semestre manquant
- **Lille 3 :** compensation annuelle à l'issue des sessions de rattrapage
- **ULCO :** compensation annuelle et entre années (si l'étudiant de L2 a plus de 10/20 pour le semestre de L1 non validé; si l'étudiant de L3 a plus de 10/20, compensation de la L1 et de la L2)
- **UVHC :** ?

[Règles de progression en L]

- **Lille 1** : progression possible s'il manque plus d'un semestre à l'étudiant; décision laissée à l'appréciation du jury
- **Lille 2** : progression possible s'il manque un semestre
- **Lille 3** : chevauchement L1-L2 et L2-L3 autorisés (si un semestre n'a pas été validé, ou si l'étudiant n'a validé que 48ECTS), mais pas de chevauchement L1-L3
- **ULCO** : progression possible s'il manque un semestre
- **UVHC** : idem

Règles de compensation et de progression en M (1)

- **Lille 2 (Master STAPS):**
 - Compensation à l'UE si aucune absence n'est constatée dans les évals et si la moyenne à l'UE supérieure à 10/20
- **Lille 3 :**
 - Pas compensation semestrielle en Session 1 en M1, possibilité d'obtenir le M1 par compensation à l'issue de la seconde session (et si stages ou mémoires sont capitalisés); pas de compensation semestrielle en M2
 - Pas de chevauchement L-M, ni M1-M2

Règles de compensation et de progression en M (2)

- **UVHC :**
 - Pas de chevauchement M1/M2
 - Compensation à l'UE/au semestre en M1 et M2, pas à l'année
- **ULCO (Master Sciences et Techno, MSI):**
 - Pas de chevauchement L-M, ni M1-M2
 - Compensation à l'UE, au semestre et à l'année
- **Lille 1 :**
 - possibilité de chevauchement L-M et M1-M2

Règles de compensation et de progression : Tableau

Compensation	à l'UE	semestrielle	annuelle
L	Tous	Tous	Tous, sous condition ? Pour l'UVHC
M1	Tous sauf Lille 1 Condition Lille 2	Oui ULCO/UVHC Condition Lille 1/2/3	Aucun sauf ULCO ? Pour l'UVHC
M2	Tous sauf Lille 1	Non: Lille 1/3 Oui: ULCO/UVHC Condition: Lille2	Aucun sauf ULCO ? Pour l'UVHC

Chevauchement L1-L3	Chevauchement L-M	Chevauchement M1-M2
Tous sauf Lille 3	Aucun sauf Lille 1	Aucun sauf Lille 1

[Conclusion]

- Faire converger les pratiques?
- Problème des co-habilitations
- Perspectives :
 - Maquettes communes?
 - Licence commune?
 - Accompagnement de l'étudiant, statut de l'étudiant salarié, exigences vis-à-vis des boursiers : vers une politique commune?